

ASSEMBLÉE NATIONALE25 septembre 2012

TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'ÉNERGIE - (N° 199)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 430

présenté par

M. Herth, M. Cinieri, M. Marc, M. Martin, M. Fasquelle et M. Tardy

ARTICLE 6

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« ce rapport »,

les mots :

« cette étude d'impact ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé d'inscrire dans la loi que le gouvernement mènera une étude d'impact sur la création d'un service public d'aide à la réalisation de travaux d'efficacité énergétique des particuliers plutôt qu'un rapport.